

# P R É F A C E

## Philosophie de l'inclusion

Le ministère de l'Éducation du Manitoba adhère au principe de l'inclusion de toutes les personnes.

L'inclusion est une façon de penser et d'agir qui permet à chaque personne de se sentir acceptée, appréciée et en sécurité. Une collectivité qui favorise l'inclusion choisit d'évoluer au rythme des besoins changeants de ses membres. En reconnaissant les besoins et en offrant de l'appui, la collectivité inclusive permet à ses membres de jouer un rôle significatif et d'obtenir un accès égal aux avantages qui leur reviennent en tant que citoyens.

Les Manitobains appuient l'inclusion, qu'ils voient comme un moyen d'améliorer le bien-être de chaque membre de la collectivité. En travaillant ensemble, nous pouvons plus facilement jeter les bases d'un avenir meilleur pour tous.

## Raison d'être

Ce document de soutien fournit aux membres des équipes de soutien des élèves\* un processus fondamental de planification axée sur les élèves qui leur permet de tenir compte de la gamme très vaste de besoins d'apprentissage exceptionnels qu'ils rencontreront au cours de leur carrière.

## Contexte

Les éducateurs du Manitoba ont pris l'engagement d'aider tous les élèves à mettre à profit leur potentiel d'apprentissage individuel. Les principes fondamentaux sur lesquels repose l'éducation au Manitoba sont les suivants :

Tous les élèves

- peuvent apprendre
- ont des capacités et des besoins propres
- apprennent de différentes façons et à des rythmes différents
- apprennent dans des endroits divers
- ont des antécédents différents
- ont besoin que l'on respecte leurs différences
- ont besoin d'éprouver un sentiment d'appartenance et de se sentir valorisés
- ont droit à des programmes éducatifs appropriés

---

\* Pour les besoins de ce document, une *équipe de soutien de l'élève* est composée des personnes qui aident un élève à atteindre les résultats d'apprentissage appropriés.

La planification personnalisée de l'éducation est un élément bien établi de la pratique de l'éducation au Manitoba. Depuis la publication en 1998 de *Plan éducatif personnalisé : Guide d'élaboration et de mise en œuvre d'un PEP, de la maternelle au secondaire 4* (Éducation et Formation professionnelle Manitoba), des changements importants ont été apportés aux lois et aux règlements, de même que des changements au niveau de la philosophie et de la pratique de l'enseignement. *Plan éducatif personnalisé : Guide d'élaboration et de mise en œuvre d'un PEP* est un document de soutien qui donne une description révisée du processus de planification axée sur les élèves et des plans éducatifs personnalisés.

## Utilisation de ce document

Ce document est conçu pour être une ressource pratique destinée à guider le processus de planification axée sur les élèves et à soutenir la création des plans éducatifs personnalisés (PEP). Il est divisé en trois chapitres, chacun commençant par attirer l'attention du lecteur sur les idées-clés qui seront abordées dans le chapitre et se terminant par un sommaire de ces idées.

Ce guide est composé des parties suivantes :

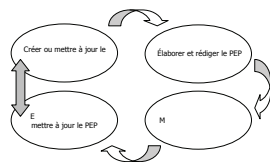
- La **préface** explique la philosophie de l'inclusion en vigueur au Manitoba et donne un aperçu du contexte, de la raison d'être et du contenu de ce document.
- L'**introduction** donne un aperçu rapide des processus suivants : élaboration de programmes d'éducation appropriés, planification axée sur les élèves et établissement de plans éducatifs personnalisés.
- **Chapitre 1 : Survol de la planification axée sur les élèves** décrit un processus de planification qui commence en classe avec l'élève, les parents\* et un ou plusieurs enseignants et se développe en devenant plus complexe en fonction des besoins uniques de l'élève.
- **Chapitre 2 : Description écrite de la planification axée sur les élèves : le PEP** indique qui doit avoir un PEP, conformément aux lois et règlements provinciaux, ainsi qu'aux normes, à la politique et aux lignes directrices du ministère.
- **Chapitre 3 : Processus de planification axée sur les élèves** décrit les quatre étapes par lesquelles passent les équipes de soutien des élèves lorsqu'elles créent, rédigent, mettent en œuvre et examinent un PEP afin de répondre aux besoins éducatifs particuliers d'un élève.
- Le **glossaire** donne la définition des termes relatifs à la planification axée sur les élèves qui sont utilisés dans ce document.
- Les **annexes** donnent des renseignements, des renvois, des formulaires et des outils pour appuyer le processus de planification axée sur les élèves.
- La **bibliographie** est constituée des ressources consultées pour l'élaboration de ce document et citées.

---

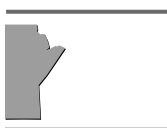
\* Le terme « parents » est utilisé dans tout ce document pour désigner la mère, le père ou les parents, les tuteurs ou les autres personnes chargées de s'occuper des élèves.

## Graphiques et encadrés

Ce document contient différents graphiques et encadrés qui visent à attirer l'attention du lecteur sur les aspects suivants :

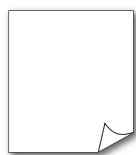


Le processus de planification axée sur les élèves



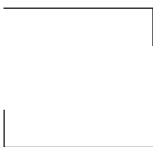
Renvois aux

- Lois et règlements du Manitoba
- Ressources d'Éducation Manitoba



Citations tirées de

- *Règlement sur les programmes d'éducation appropriés 155/2005 (Manitoba)*
- *Les programmes d'éducation appropriés au Manitoba : normes concernant les services aux élèves (Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba)*



Éclaircissement et mise en relief de concepts et de termes